



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 7 MAI 2024 À 17H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel	Pouvoir de Florian MAITRE
3	AIX-LES-BAINS	GUIGUE Thibaut	
4	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc	
5	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
6	CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire	Pouvoir de Brigitte TOUGNE- PICAZO
7	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
8	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
9	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	
10	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	MORIN Bruno	
11	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas	
12	LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN Edouard	
13	LE MONTCEL	HUYNH Antoine	
14	MERY	FONTAINE Nathalie	
15	MOTZ	CLERC Daniel	
16	MOUXY	PERSON Armelle	
17	ONTEX	CURTILLET Jacques	
18	PUGNY-CHATENOD	CROUZEVIALLE Bruno	
19	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier	
20	SAINT OFFENGE	GELLOZ Bernard	
21	SAINT OURS	ALLARD Louis	
22	SAINT PIERRE DE CURTILLE	DILLENCHNEIDER Gérard	
23	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	
24	VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert	
25	VOGLANS	MERCIER Yves	

22 communes présentes

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 30 avril 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 9 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 25 présents et 4 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 2 Année : 2024
Exécutoire le : 23 MAI 2024
Publiée / Notifiée le : 23 MAI 2024
Visée le : 16 MAI 2024

MARCHÉS PUBLICS

Marché n°2023-08 – Communication institutionnelle pour les besoins de Grand Lac Lot 2 : Editions – Création – Rédaction – Réseaux sociaux Attribution

Monsieur le Président rappelle que ce marché porte sur les besoins en communication institutionnelle de Grand Lac (éditions, création, rédaction, réseaux sociaux), émanant de tous services confondus, sous forme d'un accord-cadre multi attributaires.

Le marché a été passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert.

La date limite de réception des offres a été fixée au 26 février 2024 à 12h.

Dix offres ont été réceptionnées.

Les critères de jugement des offres sont :

- 40% prix,
- 60% valeur technique de l'offre appréciée au vu du mémoire technique.

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 9 avril 2024 propose d'attribuer l'accord-cadre (lot 2 : Editions – Création – Rédaction – Réseaux sociaux) aux agences Pagina, Giesbert & Mandin, Jour J et Atelier des Giboulées.

Pour chaque prestation demandée par les services, ces 4 prestataires seront systématiquement mis en concurrence lors de marchés subséquents. La meilleure offre sera ainsi retenue.

La durée initiale de l'accord cadre est fixée à 1 an, renouvelable 2 fois par reconduction tacite (soit une durée maximale de marché égale à 3 ans). Le montant maximum sur les 3 ans est fixé à 180 000 € HT (montant maximum annuel : 60 000 € HT).

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

L'imputation budgétaire est la suivante : budget 189-6118 et budgets des services opérationnels de Grand Lac faisant appels aux agences.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'accord-cadre avec les entreprises indiquées.

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 25
- Présents et représentés : 29
- Votants : 29
- Pour : 29
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 7 mai 2024

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 2 : Marché n.2023-08 - Communication institutionnelle pour les besoins de Grand Lac - Lot 2 : Editions - Création - rédaction - réseaux sociaux - Attribution -

Date de transmission de l'acte : 16/05/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 16/05/2024

Numéro de l'acte : d4964 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20240507-d4964-DE

Date de décision : 07/05/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :
1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.2. Dossier du marché (travaux, fournitures, services)